



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020 -----

Le vingt-trois septembre deux mille vingt, à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges VILPOUX, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le seize septembre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Président.

Étaient présents :

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 23

VOTE : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTÉ-IMBAULT : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Gérard GATESOUBE, délégués titulaires,

ORÇAY : Madame Christelle DA FONTE, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE : Madame Bernadette COURRIOUX, Madame Pirkko TURUNEN, déléguées titulaires,

SALBRIS : Monsieur Alexandre AVRIL, Madame Chantal COUTAUD, Monsieur Raphaël JOUSSET, Madame Annie GUYADER, Monsieur Angel BENITO, Madame Catherine LUNEAU, Madame Geneviève HÉDAL, Monsieur Dominique CHOLLET, Madame Catalina CHAPERON, Monsieur Daniel RUZÉ, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Stéphane LEROY, Madame Laurence CATHELIN, Monsieur Marc BEAUJEAN, délégués titulaires,

SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,

THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Joëlle BOUVY-TESTARD, Monsieur Julien DUFRAINE, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 4

Monsieur Arnaud CHENEL, pouvoir à Monsieur AVRIL

Monsieur Christophe MATHO, pouvoir à Monsieur DEZELU

Madame Isabelle BAHAIN, pouvoir à Madame GASSELIN

Monsieur Christian DAMAY, pouvoir à Madame SENÉ

Absents sans pouvoirs : 0

Secrétaire de Séance : Madame Chantal COUTAUD

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

le 16/09/2020

Publié, notifié le 30/09/2020



OBJET : -----

2020-64 : DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE
« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TECHNOPARC »

Monsieur le Président propose les ajustements budgétaires suivants :

Pour le budget principal : En section de fonctionnement,

011-charges à caractères générales : en 6162, inscription du montant de 90 000 € pour l'assurance Dommage ouvrage des travaux de la piscine votée en séance du conseil du 12 juin.

Vu la réglementation en vigueur, cette dépense peut être amortie sur 10 ans ce qu'il convient de faire par les écritures suivantes : 68 - amortissements pour 9 000 € et 79 - charges à répartir sur plusieurs exercices pour 81 000 €,

En 615221 - entretien de bâtiment : il convient d'inscrire le montant de 1 300 € pour le nettoyage des douches pour la légionellose suite à l'arrêt du fonctionnement de la piscine pendant la période de confinement due à la COVID 19,

En 6226 - Honoraires : il convient d'y inscrire les honoraires du courtier mandaté pour la consultation de l'assurance dommage-ouvrage, pour un montant de 5 000 €,

Au 65-autres charges de gestion : - annulation des écritures comptables relatives au reversement de salaires des agents mis à disposition de l'association de l'office de tourisme en Sologne (- 68 000 €) ainsi qu'au compte 70 Produits de services, réajustement des indemnités des élus pour un montant de 11 000 €,

Au 657364 - Subventions à caractère industriel : inscription d'une participation supplémentaire au budget développement Technoparc pour la préemption sur la vente d'une parcelle pour un total de 20 000 €,

012-charges de personnel : au regard des besoins jusqu'en fin d'année, nous pouvons réduire ce chapitre à hauteur de 82 000 € car lors de l'élaboration du budget il avait été maintenu la totalité de la rémunération du DGS, dont le poste est vacant depuis mi-janvier.

Fonctionnement						
		<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		
	Comptes	Intitulé	Montant	Comptes	Intitulé	Montant
Opérations réelles	011	Charges à caractères générales dont :	96 300,00 € dont :	70	Produits de services	- 68 000,00 €
		6162 – Assurance dommage ouvrage	90 000,00 €			
		615221- Entretien des bâtiments	1 300,00 €			
		62626 - Honoraires	5 000,00 €			
	65	Autres charges de gestion courantes dont :	- 37 000,00 € dont :			
		6574 - Subventions	- 57 000,00 €			
		657364 – Subvention budget à caractère industriel	20 000,00 €			
	012	Charges de personnel	- 82 000,00 €			
Opérations d'ordres	68	Amortissement	9 000,00 €	79	Charges à répartir sur plusieurs exercices	81 000,00 €
	023	Autofinancement	26 700,00 €			
	Total		13 000,00 €			13 000,00 €

Pour la section d'Investissement, il convient de réajuster les écritures pour les éléments suivants :

- 21 immobilisations corporelles : 9 000 € pour du matériel et pour la fin des travaux sur l'aire de grand passage,
- 204 : réajustement des subventions aux entreprises : 31 200 € et ré-imputation comptable d'une subvention versée en 2019 d'où la recette de 20 000 € au 1328,
- 201901 : Travaux construction piscine : ajustement des crédits suite aux divers travaux de démolition et l'impact de la crise covid sur le marché pour un total de 33 000 €,
- 27 autres immobilisations financières : 200 € concerne le solde de remboursement d'un prêt accordé à la société Net @ Rom et non remboursé.

Investissement						
		<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		
	Comptes	Intitulé	Montant	Comptes	Intitulé	Montant
Opérations réelles	21	Immobilisations corporelles	9 000,00 €	10222	FCTVA	9 000,00 €
	204	Subvention équipement personnes de droit privé	31 200,00 €	1328	Autres subventions	20 000,00 €
	201901	Travaux construction piscine	33 000,00 €			
	27	Autres immobilisations financières	200,00 €			
Opérations d'ordres	48	Charges à répartir sur plusieurs exercices	81 000,00 €	48	Amortissement Charges à répartir	9 000,00 €
		Non affecté		021	Autofinancement	26 700,00 €
	Total		154 400,00 €			64 700,00 €

Pour le budget annexe Développement Économique du Technoparc : En section de fonctionnement, il convient de réajuster les crédits pour un changement d'imputation aux comptes 014 et 65 des crédits budgétés pour les rabais des entreprises locataires de la CCSR.

Fonctionnement						
		<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		
	Comptes	Intitulé	Montant	Comptes	Intitulé	Montant
Opérations réelles	014	Atténuation de produits	- 4 500,00 €	74	Participation du budget principal	20 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	4 500,00 €			
	023	Autofinancement	20 000,00 €			
	Total		20 000,00 €			20 000,00 €

Investissement, il convient d'inscrire la somme de 20 000 € pour la participation du budget principal au compte 74 vient équilibrer la dépense.

Investissement						
		<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		
	Comptes	Intitulé	Montant	Comptes	Intitulé	Montant
Opérations réelles	2111	Acquisition de terrain	20 000,00 €			
		Non affecté		021	Autofinancement	20 000,00 €
	Total		20 000,00 €			20 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les ajustements budgétaires proposés ci-avant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'instruction et à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Alexandre AVRIL

